

ESCHDORF (LUX)

11-12. 10. 2014



FIA
HILL CLIMB
MASTERS

REGLEMENT PARTICULIER

FIA HILL CLIMB MASTERS MASTERS DE COURSE DE CÔTE DE LA FIA

ESCHDORF (LUX), 10-12/10/2014

REGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec le Code Sportif International (« le Code ») et ses Annexes, les Bulletins officiels de la FIA, les Prescriptions Générales applicables à tous les Championnats, Challenges, Trophées et Coupes et à leurs compétitions qualificatives autres que celles se déroulant sur circuit, le Règlement Sportif des Masters de Course de Côte de la FIA ("les Masters"), ainsi que le présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques à la compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) : Automobile Club du Luxembourg (ACL)

Adresse : 54, route de Longwy
L-8080 Bertrange, Luxembourg
a) Téléphone : +352 45 00 45 1
b) E-mail : commissionsportive@acl.lu
c) Sites internet : www.acl.lu / www.aclsport.lu

Organisateur de la compétition : Union des Pilotes (UDP)

Adresse : 12 ZI Bombicht,
L- 6947 Niederanven, Luxembourg
a) Téléphone : +352 26 34 07 34
b) E-mail : info@hillrace.lu / masters@fia.com
c) Site internet : www.hillrace.lu

IMPORTANT : Prière d'adresser toute question par e-mail et de réduire les appels téléphoniques aux seuls cas de véritable urgence!

L'adresse du Secrétariat de la compétition à partir du 08/10/2014 :

Adresse: Ancienne Mairie d'Eschdorf
Am Fourmichterwee, Eschdorf.
a) Téléphone : à communiquer ultérieurement
b) E-mail : info@hillrace.lu

Comité d'Organisation

Composition :
M. Nico SCHEIER (LUX) - président
M. Yves THOMMES (LUX).- vice président
Mme. Stephanie BASCH (LUX)
M. Yves BRAQUET (LUX)
Mme. Annick FOLSCHETTE (LUX)
M. Patrick FOLSCHETTE (LUX)
Mme. Sylvie MEYLENDER (LUX)
M. Alain PIER (LUX)
M. Mike SCHEIER (LUX)
M. Pascal THOMMES (LUX)
M. Henri TURK (LUX)
M. Curt WAGNER (LUX)
M. Patrick WEBER (LUX)

Caractéristiques du parcours :

- a) **Nom:** Eschdorf
Localité : Eschdorf Commune : Esch-sur-Sûre (district : Diekirch / canton : Wiltz).
Coordonnées GPS : 49° 53' Nord 5° 56' Est
- b) **Tracé :** Route nationale RN12
(menant de la RN15 vers Eschdorf)
- c) **Lieu et altitude du départ :**
RN 12 49° 89' Nord 5° 95' Est (394 m)
- Lieu et altitude de l'arrivée :**
14, An Haesbich, Eschdorf
49° 88 Nord 5° 93 Est (501 m)

ESCHDORF (LUX)

11-12. 10. 2014



- d) **Longueur** : 1850 mètres
- e) **Dénivellation** : 107 mètres
- f) **Pente moyenne** : 5,8 %
Pente maximum : 7 %
- g) **Virages (nombre)** : 11

Caractéristiques de la compétition :

- a) Nombre de manches d'essais officiels : 3
- b) Nombre de manches de course officielle : 3
- c) L'ordre du départ sera :
 - Catégorie 1
 - Catégorie 3
 - Catégorie 2
- d) Tout Pilote sera obligatoirement tenu à prendre part à au moins un départ aux essais et avoir été crédité d'un temps d'essai pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.
- e) Un changement de pneumatique est autorisé dans les zones de pré-grille mais ne doit pas perturber l'ordre de mise en place, l'heure de convoi ou de départ.
- f) Les doubles départs (1 pilote pour 2 véhicules ou 1 véhicule pour 2 pilotes) ne sont pas autorisés.

Exigences en matière de licence :

Pilotes : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré A, B, C, R ou D1.

Concurrents : Internationale.

Engagements :

Ouverture des engagements : 20/07/2014

Clôture des engagements : 24/09/2014 (heure : 23h59)

Montant du droit : 0 €

Nombre maximum de participants admis : 180

Dans le cas de plus de 180 inscriptions, la sélection se fera selon les critères suivants :

- 1) Priorité aux pilotes champions (les 1^{er} dans chaque catégorie et dans chaque groupe).

- 2) Assurer (le cas échéant) la représentation minimale de 5 pilotes par nation.
- 3) Ordre de réception des inscriptions valides (dossier d'inscription complet).

Procédure d'inscription et Formulaire d'engagement

Le formulaire d'engagement est téléchargeable sur le site internet de l'organisateur (www.hillrace.lu) ou sur le site de la FIA (www.fia.com).

Le formulaire d'engagement doit être accompagné des documents suivants :

- 1 copie de la Licence Internationale pour pilote.
- 1 copie de la Licence Internationale pour concurrent (si document distinct de la Licence pour Pilote).
- 1 copie du permis de conduire automobile.
- 2 photos « portrait du pilote en combinaison » et 2 photos « voiture en action » - libres de droit et en haute résolution (format .jpg).

Le formulaire est à compléter sur ordinateur. Il est à retourner, dûment daté et signé par le pilote et le concurrent, à l'adresse email suivante:

masters@fia.com

Forfaits :

En cas de forfait (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des engagés, l'organisateur se réserve le droit de facturer des frais administratifs d'un montant de 200 € au concurrent concerné. Le forfait sera notifié au concurrent par email ou par courrier au plus tard dans les 48 heures suivant la fin de la compétition. Les frais administratifs devront être payés par le concurrent au club organisateur.

Programme et Horaire de la compétition :

Le programme complet et détaillé sera annoncé dans un addendum.

Les dates et heures d'éventuelles conférences de presse supplémentaires et séances d'autographes obligatoires pour certains participants au choix de l'organisateur ou de la FIA seront communiquées ultérieurement.

• 10/10/2014

10h00-17h00 : Vérifications administratives

11h00-18h00 : Vérifications techniques

ESCHDORF (LUX)

11-12. 10. 2014



FIA
HILL CLIMB
MASTERS

18h30 : 1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs (Lieu : secrétariat de la compétition)

19h30 : Briefing des pilotes (Lieu : secrétariat de la compétition)

• **11/10/2014**

09h30 (10h30 si moins de 110 engagés) : Essais officiels chronométrés – 1^{ère} manche

Ensuite : Essais officiels chronométrés – 2^{ème} et 3^{ème} manche

Immédiatement après la 3^{ème} manche d'essai : cérémonie de présentation officielle de tous les pilotes (présence obligatoire, rassemblement pré-grille Hôtel Braas)

• **12/10/2014**

09h30 : 1^{ère} Manche de course

vers 12h00 : 2^{ème} Manche de course

vers 14h30 : 3^{ème} Manche de course, suivie de la Cérémonie de podium et de la conférence de presse

Vérifications administratives :

Lieu : Secrétariat de la compétition

Vérifications techniques :

Lieu : Eschdorf, An der Huuscht

Parc Fermé :

Lieu : Eschdorf, An der Huuscht

Tableau d'affichage officiel :

Lieu :

- Pendant les vérifications techniques : au parc des vérifications.
- Pendant les manches d'essai et de course : devant le secrétariat de la compétition.
- Pendant le délai de réclamation : devant le secrétariat de la compétition et au Parc Fermé.

Podium, Prix et Récompenses :

Pour chaque Catégorie

- 1^{ère} : €1500 et Médaille d'or
- 2^{ème} : €1000 et Médaille d'argent
- 3^{ème} : €500 et Médaille de bronze

Pour chaque Groupe

- 1^{ère} : €500
- 2^{ème} : €300
- 3^{ème} : €150

Meilleur pilote de moins de 25 ans

1^{ère} : €500

Meilleure pilote féminine

1^{ère} : €500

Prix spéciaux – Records *:

- Général : €250
- Sports cars biplaces (incl. Catégorie 3) : €250
- Touring cars («closed» cars, incl. E2-SH et Catégorie 3) : €250

*Les records en vigueur sont :

- Général : **48,990 sec.**, Eric Berguerand (Lola-Cosworth Fa99, 2014)
- Sports cars : **49,132 sec.**, Nicolas Schatz (Norma-BMW M20 FC 4L, 2014)
- Touring cars : **54,400 sec.**, Herbert Stolz (Porsche 935 Bi-Turbo, 2004)

« Coupe des Nations »

1^{ère} : Coupe et Médailles d'or

2^{ème} : Médailles d'argent

3^{ème} : Médailles de bronze

Remise des prix en espèces :

- Les prix en espèces pour chaque Catégorie, pour le meilleur pilote de moins de 25 ans et pour la meilleure Pilote féminine :
 - payés lors de la cérémonie de podium.
- Les prix en espèces pour chaque Groupe et pour les nouveaux records du parcours :
 - payés au Secrétariat de la compétition 30 minutes suivant la levée du Parc Fermé.
- Les prix en espèces par Catégorie et par Groupe **sont cumulables.**

Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 FIA - Voitures de production FIA :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la FIA (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :



Groupe N Voitures de Production, Groupe R1 inclus.
Groupe A Voitures de Tourisme, «World Rally Car», Super 1600 et voitures des Groupes R2 et R3 incluses.
Groupe S20 Voitures Super 2000 (Circuit et Rallye confondus), Groupes R4 et R5 inclus.
Groupe GT Voitures de Grand Tourisme (GT3 et RGT confondus).

3.2 Catégorie 2 FIA - Voitures de compétition:

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la FIA (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe D/E2-SS (Single-seater) Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe CN/E2-SC (Sportscar) Voitures de Sport-Production et de compétition biplaces (confondues), ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe E2-SH (Silhouette) Voitures ayant l'aspect d'une voiture routière de grande série à au moins 2 places et la forme de pare-brise de cette voiture. Cylindrée inférieure ou égale à 6500 cm ³ .

3.3 Catégorie 3 - Open

Groupe E1 (FIA) Voitures du Groupe E1 selon les prescriptions de l'Article 277 de l'Annexe J. Cylindrée inférieure ou égale à 6500 cm ³ .
Groupe national « Voiture de tourisme /GT » Strictement conforme à la réglementation nationale de l'ASN.
Groupe national « Sportscar » Voitures de Sport-Production et de compétition biplaces strictement conformes à la réglementation nationale de l'ASN.
Groupe national « Single-seater » Voitures de course monoplaces strictement conformes à la réglementation nationale de l'ASN.

3.4 Les voitures conformes à l'Annexe J de la FIA doivent être inscrites dans les Catégories FIA et/ou les Groupes FIA (Catégorie 1 ou Catégorie 2 ou Groupe E1 de la Catégorie 3) même si elles concourent dans un groupe national spécifique à leur championnat national.

Les voitures non conformes à l'Annexe J de la FIA doivent être inscrites en Catégorie 3 « Open », même si elles ont été admises dans une Catégorie FIA ou un Groupe FIA dans un championnat national ou international.

3.5 Les valeurs de cylindrée seront publiées dans la documentation de la compétition (classements et résultats) à titre indicatif.

3.6 Pour la dénomination des voitures des Groupes CN/E2-SC, D/E2-SS et catégorie 3 « Sports car » ou « single seaters », il est obligatoire d'indiquer sur le bulletin d'engagement la dénomination complète, y inclus la **marque du moteur** et le type de la voiture (p.ex. : Reynard-Mugen 97D, Osella-Zytek Pa30, Dallara-Mercedes F305, Norma-BMW M20FC....).

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de compétition :

Chaque participant recevra de l'organisateur deux jeux de numéros de Compétition qui devront être apposés de façon bien visible de chaque côté du véhicule pendant toute la durée de la Compétition. Les véhicules sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admis au départ.

À la fin de la compétition, avant de quitter le Parc Fermé ou le parc d'assistance, les numéros devront être retirés (voitures remorquées exceptées).

Publicité :

L'apposition de motifs et d'inscriptions sur les voitures est autorisée à condition que celles-ci soient

- conformes aux règlements de la FIA et à la réglementation nationale (publicité pour le tabac interdite)

- non contraires aux bonnes mœurs.

Aucune publicité ne pourra être apposée sur les vitres latérales.

L'organisateur a prévu les publicités suivantes :

- Logo des « Masters » ;

- Autres : *additif ultérieur.*



Article 5 – Principaux Officiels

- A) Directeur de course :**
M. Yves Thommes (LUX)
Email : ythommes@hillrace.lu et masters@fia.com
- B) Directeurs de course adjoints :**
M. Alain Pier (LUX)
Mme Annick Folschette (LUX)
- C) Collège des commissaires sportifs :**
M. Stan Minarik (CZE) – Président / FIA
M. Filippo Lura (CHE) / FIA
M. Marc Joseph (LUX)
- D) Observateur ASN :**
M. Lucien Franck (LUX)
- E) Commissaire technique en chef :**
sera publié par additif
- F) Commissaires techniques:**
seront publiés par additif
- G) Observateurs techniques FIA :**
M. Gordon Forbes (GBR)
M. Jonathan Crook (GBR)
- H) Médecins :**
M. Dr. Paraskevas Kontokostas (GER) – médecin-chef
M. Pascal Fajardo Mostenne (BEL)
- I) Chronométrateur en chef :**
M. Thomas Stoll (LUX)
- Chronométrateurs officiels :**
EDV-Service J. Stoll
M. Michael Stoll (LUX)
M. Thomas Stoll (LUX)
- J) Délégué sécurité ASN :**
M. Marc Gaß (GER)
- Délégué sécurité Organismes :**
M. Pascal Thommes (LUX)
- K) Secrétaire de la compétition :**
Mme Simone Schleimer (LUX)
- Secrétaire du collège des commissaires sportifs :**
M. Andy Mathekowitsch

L) Responsables des relations avec les concurrents:

- Mme Sandy Goergen (LUX)
M. Guy Rasquin (LUX)

Article 6 – Chargés supportant la compétition

- A) Responsable de l'organisation :**
M. Nico Scheier (LUX)
- B) Responsable parcours:**
M. Pascal Thommes (LUX)
- C) Parc d'assistance :**
M. Yves Braquet (LUX)
- D) Parc fermé :**
M. Marc Wilgé (LUX)
- E) Préposés pré-grille (Hôtel Braas) :**
M. Yves Braquet (LUX)
M. Sven Scheier (LUX)
- F) Préposé pré-départ**
M. Frank Braas (LUX)
- G) Préposé au départ :**
M. Nico Feltgen (LUX)
- H) Responsables des commissaires de piste :**
M. Andreas Kirschner (GER)
- Service commissaires de piste :
Marshall Club Nürburgring
- I) Juges de fait :**
- en pré-grille (interdiction couvertures chauffantes, présentation à l'heure prévue en pré-grille des concurrents...) :
M. Yves Braquet
M. Sven Scheier
- au parc d'assistance (interdiction couvertures chauffantes, respect des consignes du parc d'assistance (p.ex. : bâche étanche, limitation vitesse et sens interdit...)) :
MM. et MMES. les commissaires de pistes du Marshall Club Nürburgring détachés au parc d'assistance
- au pré-départ (respect des consignes de sécurité (port du casque etc.), respect de l'ordre des départs,...) :
M. Frank Braas



- au parc fermé (infractions au régime de parc fermé) :

M. Marc Wilgé

J) Ambulances :

Luxambulance s.à.r.l

K) Dépannage :

4x4 Club Luxembourg

L) Commentateurs de course :

Patrick Weber (LUX)

Uli Kohl (GER)

Article 7 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'Organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

- Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers à valeur de € 12.500.000 pour la manifestation.

- Assurance Responsabilité Civile circulation vis-à-vis de tiers à valeur de € 12.500.000 et de € 1.250.000 pour les dommages matériels provoqués par incendie, jet de flammes ou explosion.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la compétition et retour.

Article 8 – Réclamations et appels

Montant du droit de réclamation : €125.

Montant du droit d'appel fixé par l'ASN : €1.240.

Montant du droit d'appel international (FIA) : €6.000.

Toute réclamation sera déposée selon les prescriptions du Code. Toute réclamation doit être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou à son adjoint ou, en leur absence, à un Commissaire Sportif, accompagnée du droit de réclamation requis. Si la réclamation rend nécessaire le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le plaignant doit verser une caution entre €25 et €25.000.

Les concurrents ont le droit d'appel tel qu'établi aux Articles 14.1 à 14.4 du Code et tel que prévu au règlement de la Cour d'Appel Internationale.

Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'Organisateur

A) Rappel concernant l'équipement de sécurité des pilotes

Pendant les manches d'essais et de courses, les pilotes sont strictement obligés de respecter les mesures de sécurité aux normes spécifiées dans le Règlement Sportif des Masters :

- Port du casque
- Port d'un dispositif de retenue de la tête (si applicable)
- Port des vêtements (comprenant combinaison, masque ou cagoule, gants, sous-vêtements, chaussettes) résistants au feu.
- Maintien sur le siège par le harnais de sécurité.
- Vitre latérale fermée (pour les voitures fermées).

Ces obligations sont valables pour tout convoi et tous les déplacements à l'intérieur du parc d'assistance.

B) Autres :

- Mise en place en pré-grille :

Les Pilotes devront se tenir à la disposition du directeur de course au moins une heure avant et se ranger dans la file de pré-grille (hôtel Braas, Am Haesbisch/An der Huuscht) à l'heure précise prévue sur leur fiche de départ. Les Pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance de dispositions ou changements d'horaire qui pourraient se décider avant le départ.

- Comportement dans la zone du parc d'assistance :

À l'intérieur du parc d'assistance (à compter de la zone de décélération immédiatement après le franchissement de la ligne d'arrivée), toute circulation devra s'effectuer pendant toute la durée de la manifestation à vitesse très modérée (**rouler au pas !**) et avec la plus grande prudence. Ceci vaudra aussi bien pour les voitures de compétition que pour tout véhicule d'accompagnement, y inclus les deux-roues et quads pour lesquels le port du casque est obligatoire à tout moment !

ESCHDORF (LUX)

11-12. 10. 2014



FIA
HILL CLIMB
MASTERS

En raison de la configuration du parc d'assistance (emplacements majoritairement le long de diverses routes), des structures de type « auvent » **fixées le long du côté** d'un camion ne peuvent être installées. Les Concurrents/Pilotes sont priés de prévoir plutôt des tentes pliables à placer à l'avant ou l'arrière de leur camion.

Les voitures privées des Concurrents/Pilotes/ accompagnateurs seront à garer en-dehors de la zone du parc d'assistance, et en aucun cas aux places « interdites au stationnement ».

Les directives de l'organisateur en matière d'attribution et de délimitation des emplacements dans la zone d'assistance aux participants sont à respecter scrupuleusement.

VISA DE L'ASN N° 2014/08 du 5 août 2014

VISA DE LA FIA N° 1MASTERS2014 du 27 août 2014